

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 12 mai 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 12 mai, a arrêté un projet de loi du pays ; adopté dix arrêtés et examiné 6 dossiers d'étrangers.

### Projet de loi du pays

---

**Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement, Christopher Gyès et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant adaptation des règles relatives aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyage touristique et de transport aérien dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

Le projet de loi du pays vise à préserver la trésorerie des acteurs économiques de la filière du transport aérien et prévoit, par exception aux règles de remboursement des sommes versées en cas d'annulation, de proposer aux clients un avoir du montant des sommes versées, utilisable pendant une période de 12 mois pour les compagnies aériennes et 18 mois pour les agences de voyages. À l'issue de cette période, le client pourrait prétendre au remboursement du solde de son avoir.

### Arrêtés du gouvernement

---

**Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Thomas de Deckker, en qualité de représentant des employeurs publics, en remplacement de Alain Marc au sein du conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales et des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la nouvelle composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

### **Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la réglementation des prix du riz transformé (arrêté n° 2018-2231/GNC du 11 septembre 2018 relatif à la réglementation des prix dans certains secteurs d'activités). Les prix de vente maximum des riz au stade de la production, déterminés en valeur absolue et hors remises commerciales, sont fixés à 140 F TTC/KG pour le riz Sunwhite (auparavant 144 F TTC / KG) et 150 F TTC/KG pour le riz Jasmin (auparavant 133 F TTC / KG). Ce réajustement du marché impliquera un prix de cession usine du riz Jasmin augmenté de 17 F soit un prix de vente maxima au détail de 189 F au lieu de 167 F actuellement et un prix de cession usine du riz Sunwhite diminué de 4 F, soit un prix de vente maxima au détail de 176 F au lieu de 181 F actuellement.

### **Au visa de Christopher Gygès et de Valentine Eurisouké, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-629/GNC du 5 mai 2020 relatif à la réglementation des prix des gels et solutions hydroalcooliques et désinfectantes. Le plafond pour le prix de vente au détail des gels et solutions hydro alcooliques et désinfectantes est remplacé par un coefficient multiplicateur maximal de marge commerciale de 1,3 comme pour les masques et autres produits concernés, au regard des difficultés actuelles d'approvisionnement et de la flambée des coûts des matières premières importées nécessaires à la fabrication de ces gels et solutions.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique des textes suivants :

- projet de loi du pays portant adaptation des règles relatives aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de transport aérien dans le contexte de l'épidémie de Covid-19,
- projet de délibération approuvant une convention de partenariat entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le régiment du service militaire adapté (RSMA) et habilitant le président du gouvernement à la signer,
- projet de délibération portant abrogation de la délibération n° 102 du 11 août 2005 relative à l'aide au passage aérien octroyée aux résidents de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la continuité territoriale (rapport n° 3040-18/GNC du 10.03.2020),

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté les trois modèles de formulaires de demande relative aux avances du chômage partiel « Covid-19 ».

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Laure Virapin en qualité de directrice de l'Agence rurale.

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil d'administration du Centre hospitalier du Nord (CHN) en constatant la nomination de Roxane Kai et Thierry Dufloer en qualité de membres titulaires, et de Nathalie Griffon et Vivien Blanc, en tant que suppléants.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres (ambulance de Poindimié).

→ Le gouvernement a modifié la composition nominative du conseil d'administration de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle Calédonie (IFPSS). Leslie Levant remplace Dominique Cheveau en qualité de directeur d'établissement public hospitalier.

\* \*  
\*

## **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent et deux avis favorables sur des demandes de carte de résident temporaire. Il a également accordé une autorisation de travail hors projets miniers.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la

mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.